



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 MARS 2016

**Étaient présents** : JOLY Olivier - CHABANNY Jean-Paul - LE GALL Nathalie - LAURENDON Alain - POYET Ghyslaine - MATHEVET François - DAUPHIN Béatrice - FRANÇON René - DE VILLOUTREYS Catherine - BLOIN Christophe - JOANNEZ Paul - GUYONY Jean-Pierre - GRANGE Pierre - ~~DE MARTIN DE VIVIES Annie~~ - SIENNAT Jocelyne - PELOUX Pascale - BERTHEAS Alain - GIBERT Christine - ~~TIFFET Olivier~~ - HULAIN Pascale - BENEVENT René - SAGNARD Jérôme - ROSNOBLET Sylvie - DESFETES Françoise - ~~FALL-EXBRAYAT Bineta~~ - TAVITIAN Carole - DUFOUR Alexandra - CHOSSY Jean-Baptiste - GARDE Michel - OLLE Carole - CHARPENAY Georges – BRAT Jean-Pierre – ~~CARROT Mireille~~

**Absents excusés** : DE MARTIN DE VIVIES Annie - TIFFET Olivier - FALL-EXBRAYAT Bineta - CARROT Mireille

**Procuration** : DE MARTIN DE VIVIES Annie à SAGNARD Jérôme  
TIFFET Olivier à MATHEVET François  
CARROT Mireille à OLLE Carole

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles, du 22 mars.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jocelyne SIENNAT est désignée secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur ce compte-rendu. Ce dernier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

### AFFAIRES GENERALES

#### **2016-27 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution**

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

### Décision n° 2016-9 – Convention de formation

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation B.A.F.D confié à l'organisme LES FRANCAS aux conditions suivantes :
  - Nombre d'agents : 2
  - Dates : du 9 au 17 avril 2015 à Lyon demi-pension
  - Montant total de la formation : 950 €

### Décision n° 2016-10 – Convention d'utilisation de locaux – TECHNISCENE

- Renouvellement de la convention conclue avec l'association TECHNISCENE, pour la mise à disposition à titre gratuit, des locaux communaux situés au complexe sportif des Mûriers, à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'au déménagement de l'association dans les locaux communaux boulevard Jean Jaurès.

### Décision n° 2016-11 – Convention d'occupation précaire – 2 place de la Paix

- Convention d'occupation précaire du local commercial situé 2 place de la Paix, quartier Saint-Rambert, conclue avec Mesdames Chantal DELON et Josiane BONNEFOY.  
La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de six mois, à compter du 24 février jusqu'au 31 août 2016 aux conditions suivantes :

Loyer commercial	373.40 €
Provision sur charges	15.00 €
Provision impôts fonciers	71.03 €
TVA (20 %)	74.68 €

Soit un total mensuel de 534.11 €, dont 74.68 € de TVA.

### Décision n° 2016-12 – Avenant n° 1 au bail pour le logement sis 12 route de Saint-Marcellin

- Avenant n°1 au bail en date du 10 août 1995, conclu avec Monsieur René PREYNAT, prenant en compte, la substitution de Madame FRESSINET, par la commune de Saint-Just Saint-Rambert, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 et jusqu'au 10 août 2016, date de fin du bail.

### Décision n° 2016-13 – Bail conclu avec l'association Diocésaine de Saint-Etienne pour la location du local communal sis 5 place Jeanne d'Arc

- Bail conclu avec l'association Diocésaine de Saint-Etienne un bail pour la location du local communal sis 5, place Jeanne d'Arc à SAINT-JUST SAINT-RAMBERT.  
Le bail est consenti et accepté pour une durée de 9 années à compter du 01/07/2014 pour se terminer le 30/06/2023.  
Le loyer annuel du bail correspondant au montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales sera de 474.22 € pour l'année 2015. Cette indemnité sera revalorisée chaque année par application de la circulaire du ministre de l'intérieur qui en fixe le montant.

### Décision n° 2016-14 – Acquisition d'un photocopieur et d'un fax

- Marché à procédure adaptée correspondant à l'achat d'un photocopieur pour le Pôle Scolarité Jeunesse et d'un fax pour le service Etat Civil de la mairie annexe, confié à la société Rhône Alpes Repro de SAINT-ETIENNE, aux conditions suivantes :
  - Copieur Ricoh MPC 4502 AD : 2 750 € H.T  
Impression noire coût unitaire : 0.004€  
Impression couleur coût unitaire : 0.04€
  - Fax Ricoh SPII2SF : 40 € H.T

### **Décision n° 2016-15 – Aménagement de la situation de travail d'un agent de la commune**

- Marché à procédure adaptée correspondant à l'aménagement de la situation de travail d'un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe, confié à l'organisme FIDEV de LYON, aux conditions suivantes :
  - durée : 3 jours et demi
  - coût total de l'intervention : 3 383.50 €

## **AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES**

*Arrivée d'Alexandra DUFOUR*

### **2016-28 - Installation classée soumise à autorisation société SIRA – Avis du Conseil Municipal**

**Par 27 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, JP. BRAT, M. CARROT)**, l'Assemblée donne un avis favorable à l'autorisation de la SARP INDUSTRIE RHONE ALPES (SIRA) pour réaliser une extension pour l'aménagement final du centre de stockage de déchets dangereux sur la Commune de SURY-LE-COMTAL, lieudit « l'Homme ».

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **2016-29 – CALF – Approbation de la convention de ramassage des corbeilles de propreté des cheminements des Bords de Loire**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve la convention de mise à disposition de service à conclure avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

### **2016-30 – Syndicat Mixte du Bonson – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve la convention de maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Syndicat Mixte du Bonson, telle qu'elle a été présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget annexe de l'eau.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **2016-31 – Création d'un poste en contrat aidé – service police municipale**

**A l'unanimité**, l'Assemblée décide de créer un poste en contrat aidé.

Elle précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois et qu'il pourra être renouvelé expressément pour une nouvelle période qui ne pourra excéder 24 mois.

Elle fixe la durée du travail à 24 heures par semaine. La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal,  
La recette correspondante sera inscrite au chapitre 74 du budget communal.

### **2016-32 – Gratification des stagiaires**

**A l'unanimité**, l'Assemblée prend note que les délibérations du 26 mars 2015, 19 mai 2005 et 19 septembre 2002 sont abrogées.

Le montant horaire de la gratification due au stagiaire est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 242-4-1 du Code de la Sécurité Sociale. Etant précisé que le montant (plancher-plafond) de la gratification est déterminé par décret.

Elle approuve la prise en charge des abonnements hebdomadaires ou mensuels aux transports publics des stagiaires, quelle que soit la durée de la convention de stage, dans les conditions fixées par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas liés à une mission confiée au stagiaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

## **FINANCES**

### **2016-33 – Approbation des budgets primitifs 2016 de la Commune, des services annexes de l'eau et de la chaufferie place Gapiand**

*Jean-Pierre BRAT, rappelle au nom du groupe « Avec Vous un, un projet citoyen, social et solidaire » que, même si la ville est bien gérée, leurs priorités auraient été différentes de celles proposées dans le présent budget. Il constate que les observations émises par son groupe à l'occasion du rapport sur les orientations budgétaires n'ont pas été prises en compte, c'est pourquoi ils voteront contre le budget proposé.*

*Monsieur le Maire répond qu'il n'y a effectivement pas de surprise, le budget proposé est conforme au rapport sur les orientations budgétaires. Le budget s'inscrit dans les objectifs du groupe de majorité, son équipe tient ses engagements : ville en mouvement où l'on souhaite allier tradition et modernité, travaux sur les entrées de ville embellies, mise en valeur du patrimoine, ville plus attractive, aménagement de parking près de la place du marché, développement d'une ville adaptée à tous... avec aucune augmentation de la part des taxes communales. La ville est gérée en bon père de famille et les engagements sont tenus.*

### 1<sup>er</sup> vote :

**Par 27 voix « pour » et 5 voix « contre » (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT)**, l'Assemblée approuve le budget primitif communal 2016 en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 13 127 000 € et en section d'investissement à hauteur de 5 955 000 €.

### 2<sup>ème</sup> vote :

**Par 27 voix « pour » et 5 voix « contre » (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT)**, l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2016 du service public de l'eau en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 375 000 € et en section d'investissement à hauteur de 1 138 000 €.

### 3<sup>ème</sup> vote :

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve le budget primitif annexe 2016 du service annexe Chaufferie Gapiand en équilibre, section de fonctionnement à hauteur de 67 800 € et en section d'investissement à hauteur de 25 000 €.

### 2016-34 – Vote du taux des trois taxes locales

**Par 27 voix « pour » et 5 abstentions (M. GARDE, C. OLLE, G. CHARPENAY, J-P BRAT, M. CARROT)**, l'Assemblée décide de maintenir les taux des trois taxes locales pour 2016, qui se déclinent de la manière suivante :

- taxe d'habitation : 11.66 %
- taxe sur le foncier bâti : 24.02 %
- taxe sur le foncier non bâti : 39.71 %

### 2016-35 – Autorisations de programme et crédits de paiement

**A l'unanimité**, l'Assemblée retient les opérations qui suivent comme ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2016 :

Opération	N°	Montant autorisation	2014	2015	2016	2017
Aménagement bvd Jean Jaures	409	3 680 100	658 000	1 089 000	974 100	959 000
Création local sportif aux Unchats	524	700 000			70 000	630 000
Aménagement ancien cinéma Family	517	300 000			50 000	250 000
Aménagement Maison des Remparts	518	273 500			23 500	2500

Elle vote les montants de ces autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis précédemment, et s'engage à inscrire les crédits de paiement pour l'année 2016 au Budget Primitif 2016.

Elle autorise les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement.

### 2016-36 – Attribution d'une subvention façade

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve la subvention pour rénovation de la façade, d'un montant de 465 €, au bénéfice du propriétaire de l'immeuble situé 37 boulevard du Poyet.

Elle approuve la convention à signer avec le propriétaire de cet immeuble, l'autoriser à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

#### **2016-37 – Travaux d'aménagement de vestiaires au complexe sportif des Unchats – Autorisation pour solliciter des aides financières**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve le projet de construction d'un local sportif au stade de football des Unchats, tel qu'il a été présenté, ainsi que son plan de financement.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projet « Horizon Bleu 2016 » auprès de la Fédération Française de Football, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder une aide au financement de ce projet,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

#### **2016-38 – Travaux d'aménagement du boulevard Jean Jaures 2<sup>ème</sup> tranche – Autorisation pour solliciter des aides financières**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve le projet d'aménagement du boulevard Jean Jaures, tel qu'il a été présenté, ainsi que son plan de financement.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'accorder une aide au financement de ce projet,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

#### **2016-39 – Travaux accessibilité des bâtiments communaux – Autorisation pour solliciter des aides financières**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve le projet des travaux accessibilité sur les bâtiments communaux, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que leur plan de financement.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'accorder une aide au financement de ce projet.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 13 du budget communal.

#### **2016-40 – Autorisation dépôt-vente de livres au Musée des Civilisations**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve les prix de vente des 4 ouvrages qui seront mis en vente au Musée des Civilisations à l'occasion de l'exposition temporaire, ainsi que le montant de la commission qui sera perçue par la commune pour chaque ouvrage vendu, à savoir :

Ouvrage	prix	commission
Cheval de vie T1	18,00 €	5.40 €
Cheval de vie T2	19,00 €	5.70 €
Le Hussard	16,00 €	4.80 €
Un pas de deux	17,00 €	5.10

Elle approuve la convention de dépôt-vente d'ouvrages à conclure avec Monsieur VIDAL, et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

## 2016-41 – Approbation des nouveaux tarifs communaux au 1<sup>er</sup> avril 2016

*Vu l'avis favorable de la commission places et marchés, en présence des représentants des syndicats des marchands non sédentaires, en date du 23 mars 2016,*

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

### ➤ Cimetières

NATURE	TARIFS INCHANGES
Emplacement pleine terre concession 15 ans (2m x 1m)	400 €
Emplacement pleine terre concession 30 ans (2m x 1m)	500 €
Emplacement pour caveaux 3 places (2.5 x 1.5 = 3.75 m <sup>2</sup> ) - 50 ans	1 050 €
Emplacement pour caveaux 3 places (2.5 x 1.5 = 3.75 m <sup>2</sup> ) - 30 ans	630 €
Emplacement pour caveaux 6 places (2.5 x 2 = 5 m <sup>2</sup> ) - 50 ans	2 100 €
Emplacement pour caveaux 6 places (2.5 x 2 = 5 m <sup>2</sup> ) - 30 ans	1 260 €
Columbarium : alvéoles 10 ans	550 €
Columbarium : cavurne 10 ans	300 €
Caveaux brut 3 places	2 320 €
Vacations gardiens de police	25 €
Taxe inhumation d'un corps	42 €
Taxe inhumation d'une urne	27 €
Caveau communal provisoire	Gratuit pendant 120 jours puis 0.50€/jour

### ➤ Utilisation des salles municipales

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>Prieuré RDC</b>	168 €	171 €
<b>Prieuré Haut</b>	168 €	171 €
<b>Salle Parc III</b>	168 €	171 €
<b>Salles pour une utilisation par mois</b>		
- 6 journées	703 €	717 €
- 3 journées	378 €	386 €
<b>Salle Jayol</b>	147 €	150 €
<b>Chapelle Saint-Jean</b>	147 €	150 €
<b>Salle Passé-Présent</b>		
- Rez-de-Chaussée	147 €	150 €
<b>Salle de motricité (Le Ponton)</b>	163 €	166 €
<b>Caution pour toutes ces salles</b>	300 €	300 €

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>Frais de maintenance</b> - Pour toutes salles, réunion copropriété ou syndic	47 €	48 €
<b>Podiums et gradins</b> - Podium 3 niveaux (5 rangs) - Algeco WC - Podium - 1 Tribune 250 p (emportée) - 2 Tribunes 500 p (emportées) - Installation 1 ou 2 tribunes	178 € 189 € 231 € 336 € 672 € 525 €	182 € 193 € 236 € 343 € 685 € 536 €
<b>Salle « L'Embarcadère »</b> • personnes morales de droit privé (entreprises, comités d'entreprises, organismes divers...)  - bar + cuisine  • associations hors commune ou association locales organisant un salon avec location de l'espace ou de la vente  - bar + cuisine  • associations locales 2 manifestations gratuites**+arbre de Noël**, au-delà :  • conférences ou spectacle : installation chaises - de 0 à 300 - de 301 à 650  • caution	1 732 € + nettoyage en sup  472 €  724 € + nettoyage en sup  472 €  325 € + nettoyage en sup  315 €  525 €  1 000 €	1 767 € + nettoyage en sup  481 €  738 € + nettoyage en sup  481 €  332 € + nettoyage en sup  321 €  536 €  1 000 €



- Location des chapiteaux  
CAUTION : pour chapiteaux ou abris pliants 300 €

Chapiteau 30 m <sup>2</sup> Nombre de modules avec côtés	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	Associations de la Commune	Association hors Commune	Associations de la Commune	Association hors Commune
1	42 €	94 €	43 €	96 €
2	73 €	168 €	74 €	171 €
3	105 €	241 €	107 €	246 €
4	126 €	294 €	129 €	300 €
<b>Chapiteau 40 m<sup>2</sup></b>	57 €	126 €	58 €	129 €

- Location de 8 abris pliants (forme parapluie)

Nombre d'Abris pliants	Associations de la Commune	Associations de la Commune
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
1	21 €	22 €
2	36 €	37 €
3	52 €	53 €
4	63 €	64 €
5	73 €	74 €
6	84 €	86 €
7	94 €	96 €
8	105 €	107 €

- abri pliant de 18 m<sup>2</sup>

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Associations de la Commune	42 €	43 €

➤ **Droits de place**

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
➤ Marché (le mètre linéaire, abonné par jour)		
- bancs (tout commerce)	0.50 €	0.51 €
- bancs largeur (supérieure à 1m20)	0.75 €	0.77 €
- bancs doubles	0.75 €	0.77 €
- jardiniers locaux	0.40 €	0.41 €
➤ Forains (par jour de fêtes et par m <sup>2</sup> )		
- moins de 100 m <sup>2</sup>	0.50 €	0.51 €
- plus de 100 m <sup>2</sup>	0.30 €	0.31 €
➤ Cirques de - de 300 m <sup>2</sup>	220 €	224 €
- benne	165 €	168 €
➤ Cirques de + de 300 m <sup>2</sup>	330 €	337 €
- benne	165 €	168 €
➤ Commerces spécialisés (par jour et ml) non abonnés		
- dégustation	1.60 €	1.63 €
- alimentation, salaison	1.60 €	1.63 €
- matériel agricole (petit)	0.85 €	0.87 €
- matériel agricole (gros)	0.60 €	0.61 €
- voitures, caravanes	0.83 €	0.85 €
- industriels, forains	1.10 €	1.12 €
➤ <b>Caravanes forains (prix par caravane et par jour)</b>	1.00 €	1.02 €
Marchands divers installés à l'occasion de manifestations exceptionnelles	55 €	56 €
Branchement électrique (par jour)	2.10 €	2.14 €

➤ **Impressions**

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS inchangés
Photocopie noir et blanc papier blanc	A4 recto	0.05 €
	A3 recto	0.12 €
	A4 recto/verso	0.11 €
	A3 recto/verso	0.14 €
Photocopie noir et blanc papier couleur	A4 recto	0.07 €
	A3 recto	0.14 €
	A4 recto/verso	0.09 €
	A3 recto/verso	0.18 €

Photocopie noir et blanc papier blanc + de 80 g	A4 recto	0.07 €
	A4 recto/verso	0.09 €
Photocopie noir et blanc papier couleur + de 80 g	A4 recto	0.08 €
	A4 recto/verso	0.11 €
Photocopie couleur papier blanc (forfait)	A4	0.15 €
	A3	0.30 €
	A4 R/V	0.27 €
	A3 R/V	0.54 €
Photocopie couleur papier blanc + de 80 gr (forfait)	A4	0.16 €
	A4 R/V	0.28 €
Photocopie papier fourni	A4	Une déduction de 0.01 € sera appliquée sur les tarifs précités
	A3	Une déduction de 0.02 € sera appliquée sur les tarifs précités
Plastifieuse	A4	0.30 €
	A3	0.50 €
Tirage d'étiquette	A4 (la page)	0.41 €
Reliure dossier (forfait)	Petite reliure	0.60 €
	Grosse reliure	1.60 €
Photocopie impression couleur papier couleur (forfait)	A4	0.16 €
	A3	0.31 €
	A4 R/V	0.29 €
	A3 R/V	0.57 €
Photocopie impression couleur papier couleur + de 80 gr (forfait)	A4 page	0.17 €
	A4 R/V	0.29 €
Papier blanc vierge	A4 (la feuille)	0.02 €
	A3 (la feuille)	0.04 €
Papier couleur vierge	A4 (la feuille)	0.03 €
	A3 (la feuille)	0.05 €
Papier blanc vierge + de 80 gr	A4 (la feuille)	0.04 €

➤ **Redevances pour occupation du domaine public**

Désignation	Forfait annuel
	TARIF inchangé
Emplacement inférieur à une place de stationnement	70 €
Emplacement supérieur à une place de stationnement et inférieur à 2 places de stationnement	130 €
Forfait par tranche supplémentaire correspondant à un emplacement de stationnement	50 €

Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal.

## URBANISME

### **2016-42 - Attribution de noms de rues**

**A l'unanimité**, l'Assemblée approuve la dénomination des voies qui suivent :

- la voie située au niveau 75 avenue de l'avenue de la Tranchardière : allée des Jardins de Jean,
- la voie située au niveau 99 route de la Tranchardière : allée du Parc Eugénie.

## PATRIMOINE COMMUNAL

### **2016-43 - Exercice du droit de préemption – rue du Onze Novembre**

**A l'unanimité**, l'Assemblée décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé rue du Onze Novembre, cadastré section 250 AI sous les n° 415 et 416 d'une superficie totale de 887 m<sup>2</sup> appartenant à l'association immobilière de Saint-François en Forez.

Elle approuve le prix d'acquisition fixé à 300 000 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet.

L'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération. Le règlement de la vente interviendra dans les quatre mois, à compter de la notification de la présente délibération,

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

**2016-44 - Cession d'une parcelle de terrain au profit de la SARL Les Terrasses de Saint-Priest – boulevard Pasteur**

A l'unanimité, l'Assemblée décide de la cession de terrain cadastré section 250 AP sous le n° A d'une superficie totale de 794 m<sup>2</sup>, au prix de 300 000 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

<b>TRAVAUX</b>
----------------

**2016-45 - Boule de la Chana – Autorisation de travaux**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune la demande de déclaration de travaux des locaux de la Boule de la Chana, chemin du Pré Fangeat,

Elle désigne Monsieur Alain LAURENDON pour signer les décisions d'autorisation de permis.

**2016-46 - Démolition d'un ensemble immobilier situé rues de la Berlandière et Antoine Fournier**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune les demandes de permis de démolir ainsi que tout acte administratif afférent à la démolition de ces tènements immobiliers.

Elle désigne Monsieur Alain LAURENDON pour signer les décisions d'autorisation de permis.

**2016-47 - Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – Eclairage boulevard de la Libération – Modification de la délibération en date du 21 janvier 2016**

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte de l'évolution du projet « d'éclairage boulevard de la Libération », dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, les dossiers seront soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Elle approuve les nouveaux montants des travaux et de la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que les fonds de concours seront calculés sur le montant réellement exécuté.

Elle décide d'amortir ces fonds de concours en 15 années et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204 du budget communal.

Fin de séance à 21h35

<b>Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 avril 2016 à 19h15, salle du Prieuré</b>
---